



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.1040**

**OBJET : CROIX ROUGE FRANÇAISE DÉLÉGATION D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT.**

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Martine FENESTRAZ à M. Maurice CHAZEAU, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

**Excusés sans pouvoir :**

**NEANT**

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et CitoyennetéD.G.A.S Qualité de Vie -  
Proximité et CitoyennetéRAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 04/10/10

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET  
COMMERÇANTE**OBJET** : CROIX ROUGE FRANÇAISE DÉLÉGATION D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION D'UN  
AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sociale la Ville d'Aix-en-Provence poursuit, depuis plusieurs années, son effort financier envers les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité. A ce titre l'association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence bénéficie de deux types d'aides distinctes :

La première, d'un montant de 117 000 € (cent dix sept mille euros) concerne le Centre d'Hébergement d'Urgence Henry Dunant pour le financement de son fonctionnement et la pérennisation de son activité.

La seconde, d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) est versée dans le cadre de l'action de la Croix Rouge en faveur des personnes en difficultés. L'attribution de cette subvention a été validée le 18 mai 2010.

Le montant de l'aide financière apportée à la Croix Rouge Française étant supérieur à 23 000 € il est nécessaire d'établir un avenant à la convention d'objectifs et de partenariat qui lie la Ville à ladite association. C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à le signer.
- **ATTRIBUER** à cette association la subvention de fonctionnement pour l'année 2010 telle que définie ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur le Budget Primitif 2010 de la Ville sur la ligne 925.20-6574-1740 " Autres aides sociales " pour un montant de 5 000 € (cinq mille euros) qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.1040 - CROIX ROUGE FRANÇAISE DÉLÉGATION D'AIX-EN-PROVENCE - ADOPTION  
D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2010**

Entre :

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du Ci-après dénommée « La Ville »

Et :

L'association « Croix Rouge Française » délégation d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration, Ci-après dénommée « l'association ».

**PREAMBULE**

La Ville d'Aix-en-Provence a, par délibération du 8 mars 2010 n° 2010.236, adopté une convention d'objectifs et de partenariat sur la base d'un montant de 117 000 € (cent dix sept mille euros) relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement d'Urgence Henry Dunant géré par l'association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 5 000 € (cinq mille euros) dans le cadre de son action d'aide aux personnes en difficultés.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1**

La subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le CM.

**ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs et de partenariat établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Ville,  
Le Député Maire

Pour l'association,  
Le Président